

# Conseil départemental

# 2017

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

Séance du 27 octobre 2017





# SOMMAIRE

-----

## **PREMIERE COMMISSION : AFFAIRES FINANCIERES, LE PATRIMOINE ET LES RESSOURCES HUMAINES**

### **1ère C - Moyens Transversaux**

1 Motion relative à la fermeture de l'usine Tupperware à Joué-les-Tours (ID WD : 7435).....	9
2 Composition de la Commission Permanente et élection des Vice-présidents (ID WD : 7252).....	10
3 Formation des commissions statutaires (ID WD : 7264).....	15
4 Marché entre le Conseil départemental et le Centre de gestion (ID WD : 7379).....	17

## **CINQUIEME COMMISSION : DEVELOPPEMENT, TOURISME - CULTURE, SPORT ET VIE ASSOCIATIVE**

### **5ème C - Culture**

5 Dénomination d'un espace au Donjon de Loches (ID WD : 7347).....	18
--	----

## SEANCE DU 27 OCTOBRE 2017

-----

Le Conseil départemental se réunit L'an deux mille dix sept, le vingt sept octobre, à 09 heures 30, en l'Hôtel du Département, dans la salle Guillaume-Louis, sous la présidence de M. Jean-Gérard PAUMIER , Président de l'Assemblée départementale.

### **Sont présents :**

Mmes ARNAULT, BALLESTEROS, MM. BOIGARD, BOURDY, CARLES, Mme CHAIGNEAU, M. CHAS, Mmes CHEVILLARD, COCHIN, CORNIER-GOEHRING, MM. DATEU, DELÉTANG, Mme DEBALLÉE, M. DUBOIS, Mme DUPUIS, GALLAND, MM. GASCHET, GELFI, Mmes GERVES, GINER, HADDAD, MM. LEBRETON, LEMOINE, LEVEAU, LOIZON, P. LOUAULT, V. LOUAULT, MARTEGOUTTE, MICHAUD, Mme MONMARCHÉ-VOISINE, MM. OSMOND, PAUMIER, Mmes RAIMOND-PAVERO, SARDOU, TOURET, TUROT, ZULIAN.

### **Absente & excusée :**

Mme DARNET-MALAQUIN, a donné pouvoir à M. GELFI

\*

\*        \*

**OUVERTURE DE LA SESSION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DU 27 OCTOBRE 2017  
PAR M. JEAN-GERARD PAUMIER,  
PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonjour, la séance est ouverte.

En ouvrant cette séance, vous le comprendrez, je tiens tout d'abord à évoquer la mémoire de Mme Nicole GAUTRAS qui vient de nous quitter.

Elue Conseillère Générale de Tours, elle a siégé dans notre Assemblée de 1983 à 2001, dont 3 ans comme Vice-présidente de 1988 à 2001. Je vous rappelle que la première femme élue, Mme BOSCH, a été élue en 1979 et qu'ensuite c'était en 1982, Mme BEAUFILS, Mme VIEILFAULT, Mme BEUZELIN, puis Mme GAUTRAS à la mort de M. BERTAULT, pour ceux qui s'en rappellent.

Je vous propose, mes chers collègues, à sa mémoire, d'observer une minute de silence à sa mémoire.

*Minute de silence.*

Dans les pouvoirs, Mme DARNET-MALAQUIN a donné pouvoir à M. GELFI. Il n'y a pas d'autres pouvoirs ?

Mes chers collègues, il y a quelques jours, j'ai adressé, en votre nom à tous, au nom du Département, un message de félicitation au nouveau Maire de Tours.

Je souhaite également saluer M. le Préfet Louis LE FRANC qui a mené une action très importante en Touraine et laissé avec la Métropole, dont il fut le premier artisan, une empreinte durable. Il a fêté son départ hier soir, il nous quitte aujourd'hui. Il a connu maintes situations, le gel, les inondations, le départ de l'Ecole de Chasse, les dossiers économiques difficiles, Michelin, le CEA et Tupperware pour lequel il tient une dernière réunion ce matin à 10 h 00 à laquelle participe notre collègue, Judicaël OSMOND au nom du Département, qui, avec son binôme Valérie TUROT, a déposé une motion que nous évoquerons après mon intervention et les collègues parlementaires.

Le Préfet nous a aidé jusqu'au bout en réglant hier avec la DGFIP l'acquisition du foncier pour la future Maison de la Solidarité de Loches pour 220 000 €, c'étaient 320 000 demandés, on a négocié cher avec M. Gérard HENAULT.

Il a également tenu à rassurer les maires ruraux en réglant, avant de partir, la question très sensible de la défense extérieure de la lutte contre l'incendie. M. le Préfet a proposé de fixer à 400 mètres au lieu de 200 mètres la distance maximale du premier point d'eau incendie par rapport aux maisons individuelles de surface inférieure ou égale à 250 m<sup>2</sup> et isolées de 5 mètres de tout autre bâtiment. Ces dispositions ont d'ailleurs été votées à l'unanimité au SDIS dans un conseil d'administration que je remercie le Président CHAS d'avoir tenu. Le Préfet l'a fait pour les maires, en disant : c'est un sujet que je connais bien, je ne le laisse pas à mon successeur. Je trouve que cela l'honore tout à fait.

Les TOPS du Tourisme qui se sont tenus le 2 octobre à Parçay-Meslay ont connu un bon succès et soulignent la bonne coopération entre le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire et nos deux ADT cela va se poursuivre notamment avec la poursuite hivernale de la promotion comme nous l'avions faite l'année dernière avec des partenaires nouveaux comme notamment le Clos Lucé.

Le 12 octobre à Orléans, le Département et la Métropole ont conclu ensemble à l'unanimité, le transfert des routes départementales sur le territoire de la Métropole à la Chambre Régionale des Comptes, soulignant une nouvelle fois leur bonne entente.

Le 16 octobre, j'ai eu le plaisir de recevoir l'Académicien, Erik ORSENNA pour une mission sur la lecture publique à laquelle j'avais associé deux maires ruraux, Mme Sophie METADIER de Beaulieu-lès-Loches et Mme Danièle GUILLAUME, maire de Véretz. Très attaché à la Touraine par ses attaches saumuroises maternelles, il m'a donné son accord pour tenir, dans l'année qui vient, avec quelques collègues, une séance de travail de l'Académie Française dans la ville de son fondateur, à Richelieu, il a d'ailleurs confirmé au Maire Herve NOVELLI le lendemain, et d'aller remettre avec les Conseillers départementaux – une idée qui lui a beaucoup plu- nos fameux dictionnaires aux élèves de 6<sup>ème</sup> du collège précisément de Richelieu. Le dictionnaire à Richelieu, cela a du sens !

La semaine dernière s'est tenue, à Marseille, l'Assemblée des Départements de France dont je vous ai fait parvenir la motion préparée et votée à l'unanimité, ce qui est une première. A cette occasion d'ailleurs, je suis entré au Bureau en remplacement de mon collègue Hugues SORY du Loiret, et pour faire entendre la voix de

[Retour sommaire](#)

l'Indre-et-Loire notamment dans les sujets sociaux et notamment sur les MNA dont je vous parle dans un instant.

L'intervention du Premier Ministre a ouvert quelques pistes –je vous ai également envoyé son intervention- sur les mineurs non accompagnés. Il a indiqué je le cite « *conformément aux engagements du Président de la République, l'Etat assumera l'évaluation et l'hébergement d'urgence des personnes se déclarant mineurs entrant dans le dispositif jusqu'à ce que leur minorité soit confirmée.* »

Son propos, qui a en partie déçu, a été plus flou sur les allocations individuelles de solidarité dont la compensation est de l'ordre de 50 % et alors même que 20 Départements n'ont pas été en mesure de verser en 2016 la totalité de leurs dépenses RSA.

Lors de ce congrès j'ai rencontré M. BLANQUER, Ministre de l'Education Nationale que j'ai trouvé attentif à la situation des collèges ruraux. Il a notamment évoqué le cas du collège de Marcillac, ville célèbre pour son festival de jazz, dont le collège de 80 élèves –qui semblait condamné- est passé en quelques années à 250 élèves après avoir inventé un projet éducatif lié à la musique.

Il m'a donné son accord pour venir en Touraine et j'aurai à cœur de lui montrer ce qui a été fait pour renforcer l'union école – collège notamment au Grand-Pressigny. Je voudrais lui montrer également que c'est dans ce collège, avec quelques autres, notamment à Richelieu, Preuilley que l'on souhaite démarrer du télé-enseignement.

A cet égard et après m'en être entretenu avec le DASEN, M. BOURGET, je confirme ici, une nouvelle fois, de la manière la plus précise que les collèges Gaston DEFFERRE de Preuilley-sur-Claise et Louis LEGER du Grand-Pressigny resteront bien deux entités juridiques autonomes et deux collèges à part entière.

Cette session est d'abord consacrée aux réaménagements, d'ailleurs limités, du fonctionnement de notre Assemblée, à la suite de l'élection au Sénat de nos collègues, Isabelle RAIMOND-PAVERO et Pierre LOUAULT.

Je vous propose, on aura l'élément formel dans quelques instants :

1<sup>er</sup> Vice-Présidente, Nadège ARNAULT représentant de la 2<sup>ème</sup> force numérique de la majorité

2<sup>ème</sup> Vice-Président, Patrick MICHAUD, représentant de la 3<sup>ème</sup> force numérique de la majorité

M. Pierre LOUAULT Vice-Président rural UDI remplacé par M. Jean-Pierre GASCHET, élu rural UDI

Mme Isabelle RAIMOND-PAVERO, Vice-Présidente LR rurale remplacée par Mme Sylvie GINER, Vice-Présidente péri-urbaine LR

J'ai souhaité que nos sénateurs, pour avoir un poids accru au Sénat et montrer la confiance de notre assemblée, président une commission.

M. Pierre LOUAULT devient Président de la 1<sup>ère</sup> commission chargée des finances. Sa délégation aux finances est désormais confiée à M. Olivier LEBRETON et le reste de ses attributions développement économique et territorial, la politique agricole et des circuits courts à M. Jean-Pierre GASCHET.

Mme Isabelle RAIMOND-PAVERO prend la présidence de la 3<sup>ème</sup> commission –en remerciant Eric LOIZON qui l'a acceptée, qui prend, lui, la présidence de la 4<sup>ème</sup> commission libérée par l'accès à la vice-présidence de Jean-Pierre GASCHET et sa délégation au numérique est reprise par Mme Sylvie GINER.

M. Xavier DATEU en complément de sa vice-présidence à la vie associative et aux grands événements devient également avec l'accord de Mme Céline BALLESTEROS Vice-Président chargé des sports.

Mme Sylvie GINER étant désormais chargée du numérique sa délégation à la protection de l'enfance sera exercée par le Docteur Valérie TUROT.

Le reste est inchangé, et les désignations dans les différents organismes auront lieu à la prochaine session.

Dans cette session, qui est mince en dehors de cet aspect formel, deux schémas vous seront présentés, le schéma de la protection de l'enfance et de la famille –très important- et le schéma départemental de l'autonomie.

Ce sont des schémas importants parce que les enjeux financiers consécutifs sont lourds et toutes les décisions que nous aurons à prendre devront découler des grandes lignes que nous aurons fixées dans ces schémas.

Cette session sera ensuite suivie de la Commission Permanente.

Un rapport concerne la dénomination d'un espace Gonzague SAINT-BRIS à l'actuel jardin médiéval du Donjon de Loches. Nous en avons parlé lors d'une précédente session après son décès. Ambassadeur de la Touraine, Gonzague SAINT-BRIS était particulièrement attaché à Loches dont il a été élu municipal durant un mandat.

L'inauguration de cet espace en son nom aura lieu avec sa famille en même temps que la nouvelle scénographie du Logis Royal avant l'an prochain.

Avant de conclure, je souhaiterais évoquer un projet touristique original et innovant qui me semble être une bonne opportunité d'attractivité et de rayonnement de la Touraine.

C'est le chantier de la « Reine de Tours » à St Pierre-des-Corps qu'on pourrait assimiler au chantier de l'Hermione à Rochefort.

La Ville de St-Pierre-des-Corps est propriétaire d'un très beau bâtiment industriel qui abrite une locomotive historique la Pacifique 231 E 41.

Des passionnés se sont lancés l'énorme pari –je dirai le pari un peu fou- de la remettre en état progressivement afin qu'elle puisse ensuite faire un tour de France.

Le montant des travaux est de 3 M€ -c'est ce qu'ont coûté les aménagements autour des abords de Villandry récemment, faits en concertation Région – Département – Métropole- l'animation de ce chantier vivant sur 10 à 15 ans et de cette rénovation pourrait se faire avec une société forte de 30 ans d'expérience dans la gestion de sites culturels et touristiques dont le château de Langeais en Indre-et-Loire, le train de l'Ardèche et le vélo rail des Gorges du Doubs en Ardèche.

Ce pourrait être un chantier vivant pouvant accueillir selon l'étude préliminaire 60 000 visiteurs la 1ère année pour atteindre plus de 80 000 visiteurs après 3 ans d'exploitation. Cette « Hermione ferroviaire » ferait rayonner la métropole et soulignerait la tradition ferroviaire de la Touraine –notre fameuse étoile ferroviaire- dont elle renforcerait le rayonnement. Ayons en mémoire, à cet égard, le succès touristique –lui aussi un peu fou au départ- du projet de construction du château médiéval de Guénelon qui connaît un très grand succès de fréquentation.

Le tour de table financier est à faire et je considère, pour ma part, que c'est un projet fédérateur, mobilisateur très intéressant pour l'attractivité de la métropole et au-delà de la Touraine toute entière avec des liaisons possibles avec le Train de Rillé, l'autorail de Richelieu et le Musée du Bouchardais.

Je pense que ce projet qui peut, comme l'Hermione à Rochefort, avoir une audience nationale, si nous savons unir nos forces Etat, Région, Département et Métropole avec je l'espère l'appui des fonds européens pour le faire réussir. Pour sa part, le Département y est prêt.

Je vous ai fait remettre enfin mes chers collègues, sur table, à titre d'information, plusieurs éléments : la carte de répartition des assistants familiaux employés par le Conseil départemental –ces éléments de cartographie sont utiles, je les ai fait également faire, on pourra vous les communiquer, pour les répartitions de actions FIDIT et FICS que je vous remettrai à une prochaine réunion, pour voir la répartition de notre action sur le terrain, et vous permettent, si vous voyez que sur votre canton il y a peut-être des choses à inciter davantage, de vous permettent ce travail de conviction auprès des forces vives de vos territoires- il y a la carte des établissements et services sociaux relevant du secteur de la protection de l'enfance, le portefeuille des projets métropolitains – présenté à la métropole il y a une quinzaine de jours et je pense que, vu l'importance de la métropole, il vous est intéressant à vous tous de savoir quelles sont les grandes lignes que se donne la métropole pour les 20 à 30 ans à venir- et le document de Val Touraine Habitat qui fait suite à l'intervention de M. TRIOLLET à notre dernière session, lequel d'ailleurs, pour ne pas rester que dans le côté critique, a fait déposer au nom de son USH régionale un amendement ; amendement qui consiste à proposer au gouvernement d'appliquer les nouvelles règles non pas sur les loyers pratiqués par les offices mais sur les loyers plafonds. Pourquoi ? Nos offices, dont Val Touraine Habitat ne sont pas au prix plafond des loyers possibles. Ce qui veut dire qu'ils ont été vertueux en n'allant pas, depuis un certain nombre d'années, au maximum du maximum. Si on traite de la même façon ceux qui ont été prudents et ceux qui sont allés au maximum, c'est trop uniforme et en mettant au plafond, cela permet à ceux qui ont fait moins d'effort d'être plus taxés, et à ceux qui comme Val Touraine et d'autres et ont déjà fait une partie de l'effort, d'être moins taxés. Ce qui paraît une mesure équitable. Il a déposé cet amendement, je tenais à vous le dire.

Après les demandes d'intervention, s'il y en a, je proposerai puisqu'il y a une réunion à 10 H 00 avec M. le Préfet, que tout de suite notre collègue puisse nous présenter la motion qui vous a été remise pour qu'il puisse se rendre

à la réunion de M. le Préfet.

Madame CHAIGNEAU.

Mme CHAIGNEAU. – Bonjour chers collègues, cette session étant une session purement formelle, je ne m'exprimerai que sur le nouvel exécutif que vous mettez en place, et pour vous dire qu'au niveau de notre groupe, nous avons opté pour une abstention, mais en mon nom personnel, je voudrais dire à Nadège et à Jean-Pierre que nous avons travaillé ensemble plusieurs années, je ne m'adresse pas aux nouveaux puisque nous n'avons pas encore eu cette occasion, mais j'espère que tout ira bien, et je voudrais les féliciter de leur positionnement et je sais que nous pouvons avoir confiance en eux pour le développement de notre Touraine.

M. le Président. – Merci Martine.

Monsieur BOURDY et ensuite M. OSMOND.

M. BOURDY. – Pour aller très vite, vous l'avez souligné, les différents envois que vous nous avez faits, Monsieur le Président, le confirmant, que ce soit la motion de l'ADF ou le discours du Premier Ministre, nous avons intérêt dans cette assemblée à serrer les rangs, notre groupe Touraine Solidaire, et la presse me l'avait demandé, a fait le choix de vivre son hétérogénéité comme une force ce qu'il paraît important de souligner en une période de crise, crise est toujours un jugement, c'est aussi une manière de faire une réflexion c'est-à-dire de réfléchir sur soi-même et l'essentiel c'est de préserver les valeurs humanistes, proximité, solidarité, et les valeurs d'attention au service du public, je n'ai pas parlé du service public, j'ai dit au service du public. Ce sont des valeurs que nous avons vu d'ailleurs en ces lieux, partagées, souvent, par l'ensemble de cette assemblée.

Ainsi, aujourd'hui, sans renoncer à notre identité et à nos racines, nous pouvons féliciter l'équipe nouvellement nommée, lui souhaiter réussite et affirmer notre volonté d'apporter notre pierre à cet édifice.

L'avenir de notre Département, de nos départements a bien été résumé, me semble-t-il, dans la motion de l'ADF, un département qui est garant de l'équilibre entre les territoires et qui est soucieux aussi de la libre administration de sa collectivité. Cela passe en effet par une prise en compte financière et un engagement fort de l'Etat pour accompagner les départements dans leur mission notamment de solidarité entre les personnes et le territoire, je pense évidemment au RSA, à l'APA mais aussi à ce qui est demandé, aux transferts aux départements d'une part de la CSG.

J'ai bien aimé l'évocation du droit à l'innovation et à l'expérimentation, je crois que c'est important parce que c'est dans le local et à proximité des besoins que l'intelligence peut le mieux s'exercer pour y répondre.

Nous sommes attentifs à l'engagement de l'Etat qui est parfois encore bien flou, je pense à l'aide proposée pour les mineurs non accompagnés, puisqu'on est à un milliard d'euros en coût pour les départements et que 132 millions sont proposés. Nous avons aussi le souci de l'hébergement des personnes âgées, des EHPAD et nous serons attentifs les uns et les autres à ce que le pacte de confiance entre l'Etat et le Département ne soit pas qu'une volonté affichée, qu'une coquille vide, ou, pour reprendre une autre formule, une filouterie croquignolesque.

Je pense également que dans notre belle Touraine, nous avons à être extrêmement attentifs afin que les pronostications de Rabelais ne se réalisent pas et qu'en 2018 les aveugles puissent un peu mieux voir.

M. le Président. – Merci Monsieur BOURDY.

Juste un mot par rapport aux deux interventions qui viennent de se faire, cela me rappelle tout à fait un texte d'Antoine HOUDAR DE LA MOTTE, « *C'est un grand agrément que la diversité, nous sommes bien comme nous sommes, donnez le même esprit aux hommes, vous ôtez tout le sel de la société, l'ennui naquit un jour de l'uniformité* ».

La parole est à Monsieur OSMOND pour défendre sa motion.

## MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

### 1 MOTION RELATIVE À LA FERMETURE DE L'USINE TUPPERWARE À JOUÉ-LES-TOURS (ID WD : 7435)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : MME Valérie TUROT**

Le Département d'Indre et Loire prend acte de la décision de l'entreprise Tupperware de fermer son unique site de production français, situé sur la commune de Joué-les-Tours.

L'ensemble du Conseil départemental tient à exprimer sa solidarité à l'égard de tous les salariés concernés par cette fermeture, aussi brutale que désastreuse pour l'économie de notre territoire.

Après la fermeture de l'usine Michelin en juin 2013, cette annonce constitue un nouveau coup dur porté au tissu économique jocondien.

Nous, élus départementaux, serons extrêmement attentifs aux mesures d'accompagnement proposées aux salariés et collaborateurs du Groupe concernés par ces mesures, ainsi qu'au devenir du site.

Le Département et la commune Joué-lès-Tours, déjà durement éprouvés par le traumatisme Michelin dont la commune peine encore aujourd'hui à en effacer les stigmates, entendent défendre les intérêts des salariés et des jocondiens, afin de ne pas revivre les douloureux épisodes de la brutale fermeture de sites industriels

Nous avons décidé, avec Valérie TUROT de vous déposer cette motion, cela nous semble important par rapport à cette situation que notre canton et surtout notre ville, puisque vous le savez, Joué-lès-Tours c'est une ville et un canton, subit, après déjà l'épreuve Michelin en 2013. Le site, c'est, à peu près 4 hectares, donc, il peut y avoir de la réimplantation.

Sachez que nous sommes évidemment une seule même voix avec Frédéric AUGIS, le maire de Joué-lès-Tours et deuxième vice-président de Tours Métropole Val de Loire.

Mme TUROT. – Président, Chers collègues, en effet nous prenons acte de la fermeture de Tupperware sur Joué-lès-Tours ; nous regrettons d'avoir été informés très tardivement, le jour même du communiqué de presse de l'entreprise. Donc, en effet, c'est un nouveau coup dur pour l'économie locale après la perte de 735 emplois sur le site MICHELIN en 2013 ; cela va être en mars 2018, moins 235 emplois sur notre ville.

Du côté économique, nos pensées vont vers les familles touchées par cette décision. Je vous rappelle que la moyenne d'âge est de 51 ans et même si un certain nombre va partir à la retraite, pour d'autres cela va être une situation difficile pour retrouver du travail et donc en tant qu'élu, avec Judicaël OSMOND, avec notre maire Frédéric AUGIS, nous serons vigilants quant à l'accompagnement de ces personnes, il ne faut pas oublier dans ces cas-là le côté humain. Je vous remercie.

M. le Président. – Merci Valérie.

Comme vous le savez, mes chers collègues, la loi NOTRe a enlevé la compétence économique aux départements mais il y en a une qui lui reste, c'est l'aménagement du territoire et à ce titre là, le Département prendra toute sa place aux côtés de la mairie de Joué-lès-Tours, de la Métropole, de ce qu'il est possible de faire dans ce secteur qui souffre.

S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je vous propose l'adoption de cette motion un peu dans l'esprit de celle déposée par nos collègues à Amboise, sur ces sujets on peut tous se retrouver parce que c'est vraiment un intérêt départemental. Le pouvoir de M. OSMOND est donné à Mme TUROT et celui de Mme RAIMOND-PAVERO à M. LOUAULT, ils viennent de partir à la réunion.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

*D'approuver la présente motion relative à la fermeture du site Tupperware à Joué-les-Tours*

1ère C - Moyens Transversaux

## **MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES**

### **2 COMPOSITION DE LA COMMISSION PERMANENTE ET ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS (ID WD : 7252)**

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Jean-Gérard PAUMIER**

A la suite de la démission de Mme RAIMOND-PAVERO et de M. Pierre LOUULT de leurs postes de Vice-présidents du fait de leur élection au Sénat le 24 septembre dernier, il s'agit pour le Conseil Départemental de prendre toutes les décisions permettant de garantir la continuité de son fonctionnement institutionnel

- Confirmation de la composition de la Commission permanente et du nombre de Vice-présidents

Le 23 février 2016, l'Assemblée départementale a approuvé à l'unanimité :

- la constitution d'une commission permanente de 38 membres, dont le Président,
- la fixation du nombre des vice-présidents à 11.

M. le Président demande aux conseillers départementaux de confirmer par un vote la composition suivante de la Commission Permanente, comprenant en plus du Président :

- 11 Vice-présidents
- 26 autres membres

TOTAL : 38 Membres (en comptant le Président)

Il est procédé au vote à main levée

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

- Election des Vice-présidents

La composition de la Commission permanente étant actée, il peut être procédé à l'élection de vice-présidents, au scrutin de liste à la majorité absolue, selon les dispositions de l'article L.3122-5 du CGCT.

M. le Président constate qu'une seule liste a été déposée pour l'élection des Vice-présidents :

1<sup>ère</sup> vice-présidence: Nadège ARNAULT

2<sup>ème</sup> vice-présidence : Patrick MICHAUD

3<sup>ème</sup> vice-présidence : Alexandre CHAS

4<sup>ème</sup> vice-présidence : Céline BALLESTÉROS

5<sup>ème</sup> vice-présidence : Judicaël OSMOND

6<sup>ème</sup> vice-présidence : Pascale DEVALLÉE

[Retour sommaire](#)

7<sup>ème</sup> vice-présidence : Xavier DATEU

8<sup>ème</sup> vice-présidence : Jocelyne COCHIN

9<sup>ème</sup> vice-présidence Fabrice BOIGARD

10<sup>ème</sup> vice-présidence : Sylvie GINER

11<sup>ème</sup> vice-présidence : Jean-Pierre GASCHET

Il est alors procédé au vote.

Il y a 38 votants

Les résultats sont les suivants :

Liste Vice-présidents : 30 voix

08 Bulletins blancs

*Les candidats de la liste sont donc élus Vice-présidents.*

La liste définitive de la Commission permanente est ainsi établie :

**Président : M. Jean –Gérard PAUMIER**

- **Vice-présidents :**  
 Nadège ARNAULT  
 Patrick MICHAUD  
 Alexandre CHAS  
 Céline BALLESTEROS  
 Judicaël OSMOND  
 Pascale DEVALLÉE  
 Xavier DATEU  
 Jocelyne COCHIN  
 Fabrice BOIGARD  
 Sylvie GINER  
 Jean-Pierre GASCHET
- **Autres membres :**  
 Dominique SARDOU  
 Thomas GELFI  
 Barbara DARNET-MALAQUIN  
 Patrick DELÉTANG  
 Valérie TUROT  
 Pierre LOUAULT  
 Isabelle RAIMOND-PAVERO  
 Vincent LOUAULT  
 Cécile CHEVILLARD  
 Etienne MARTEGOUTTE  
 Brigitte DUPUIS  
 Geneviève GALLAND  
 Gérard DUBOIS  
 Valérie GERVES  
 Olivier LEBRETON  
 Mounia HADDAD  
 Eric LOIZON  
 Nathalie TOURET  
 Patrick BOURDY  
 Martine CHAIGNEAU  
 Jean-Marie CARLES  
 Laurence CORNIER-GOEHRING  
 Dominique LEMOINE

Agnès MONMARCHÉ-VOISINE  
Rémi LEVEAU  
Florence ZULIAN

M. le Président. – La liste complète des vice-présidents est élue, je vous en remercie et cela montre que la succession s'est faite sans ambages. Je vous en félicite tous, merci beaucoup.

Madame ARNAULT.

Mme ARNAULT. - Merci Président. Chers collègues, je souhaite d'abord remercier M. le Président, sa confiance et son appui au quotidien sont une force. Ce n'est pas une force brutale mais une force au service d'une ambition forte pour la Touraine, notre Touraine.

Portée aujourd'hui à la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidence l'élue en charge des affaires sociales est un symbole fort ; c'est dire que cette assemblée départementale prend toute la mesure de sa compétence sociale. Le social est une force avant d'être une charge ou une dépense ; même si les dépenses sociales constituent le premier poste de dépenses de fonctionnement du Département, 60 %, nos politiques sociales irriguent tous les territoires et concernent tous nos concitoyens de la naissance à la fin de vie. Le social est pour moi la politique publique qui peut contribuer dans ces temps troubles à réconcilier les citoyens avec l'action publique que nous portons tous dans cette assemblée, à laquelle, comme vous le savez, je suis très attachée.

Pour cela le Conseil départemental ne doit pas décevoir, le social, entre autres, doit être à la hauteur des enjeux et des besoins. Je m'y emploierai du mieux possible avec mes collègues conseillers délégués et vous tous, avec notamment la présentation des deux nouveaux schémas stratégiques dans le champ de l'autonomie et de la protection de l'enfance.

Ces schémas seront issus du terrain avec, pour seul objectif, de satisfaire au mieux le besoin de l'enfant ou de la personne. Je vous remercie.

M. le Président. – Merci Nadège.

### ***Applaudissements***

Il est vrai que c'est la première fois, si j'ai bonne mémoire, dans notre Assemblée, que la première vice-présidence revient à un collègue du secteur social, ce qui est important pour le secteur social qui est le cœur des compétences qui nous sont données. Merci.

Madame GINER.

Mme GINER. – Merci Monsieur le Président, je tenais, vous et mes chers collègues, à vous remercier de la confiance que vous me donnez en me confiant l'aménagement numérique du territoire. Je suis tout à fait consciente de l'importance de ce projet pour notre mandature et aussi, et surtout, pour le développement économique touristique de notre département. Nous le savons, nos concitoyens, nos entreprises ont besoin du numérique, de la fibre pour pouvoir évoluer. Aujourd'hui, ce sera une vraie force en 2023 d'avoir le département fibré totalement.

Je suis très émue aussi. J'ai beaucoup de chance qu'on m'ait confié ce dossier et j'en mesure l'importance. Je dois être à la hauteur du travail fait par Isabelle RAIMOND-PAVERO, complètement dédiée à ce dossier et je mettrai tout en œuvre pour la réussite de ce projet.

J'ai, malgré tout, une petite pointe au cœur de laisser le social, nous avons fait un excellent travail avec Nadège, et tous les collègues du social et M. PERRIN. C'est très bien qu'il soit maintenant DGS, on va pouvoir continuer à travailler ensemble. On a fait un travail de fond –qui était nécessaire- un travail qui n'était pas facile mais il a été mené avec beaucoup d'humanité et « à la tourangelle », pour reprendre vos propos, Monsieur le Président.

Merci à vous tous, et croyez bien en mon total investissement dans ce dossier. C'est un dossier qui me parle, professionnellement parlant.

M. le Président. – Merci Sylvie.

### ***Applaudissements.***

Merci à nos collègues. Sylvie au Syndicat mixte avec le Loir-et-Cher devient vice-présidente à la suite de notre collègue Isabelle qui continuera de siéger dans ce syndicat et qu'au nom des intercommunalités, c'est notre

collègue Jean-Pierre GASCHET qui a été élu vice-président. Sont également membres au bureau pour les intercommunalités, le maire de VOU et Pierre DOURTHE de la Communauté de communes de VOUVRAY-MONTLOUIS.

Monsieur GASCHET.

M. GASCHET. – Merci Président, merci de m'avoir proposé ce poste. Je suis un élu du rural depuis une trentaine d'années. Je pense que les maires ruraux attendent beaucoup du Département et je pense que je vais m'employer à cette tâche, comme l'a fait Pierre, avec beaucoup d'efficacité, de pragmatisme, les dispositifs F2D/FDSR ont été beaucoup appréciés par les maires ruraux et je pense que l'on va continuer dans ce sens-là.

De mon poste, j'avais une délégation sur les circuits de proximité, nous sommes actuellement, grosso modo, à 20 % de consommation de proximité dans nos collèges du Département et je pense qu'on va monter en puissance pour arriver progressivement autour de 50 %. Pour cela, il faut mettre à la fois les producteurs et aussi les agents de nos collèges en lien –c'est ce que je m'emploie à faire et que je m'emploierai à faire- pour qu'en fin de mandat on atteigne ces 50 %. Mon credo sera la défense du monde rural et des communes rurales. Merci à vous tous.

### **Applaudissements**

M. le Président. – Merci Jean-Pierre ; c'est vrai qu'on a bien appris à travailler, on s'entend très bien dans tes délégations et si tu oubliais les maires ruraux, de toute façon, dans ton secteur, la piqûre de rappel ne manquerait pas, M. DE BRANTE n'étant pas loi, tu serais convoqué à la vaccination !...

Monsieur DATEU

M. DATEU. – Merci Monsieur le Président, deux petits mots rapides. Le premier pour remercier Céline de se « priver d'un bras » pour me permettre d'accéder à cette délégation avec Patrick DELETANG que je remercie et je pense que l'on aura un travail facile.

Un petit mot aussi pour me féliciter de la tenue des échanges qu'il y a dans cette enceinte et pour rebondir sur ce que tu disais tout à l'heure Jean-Gérard, c'est rassurant de voir qu'il y a des collectivités locales dans lesquelles les transitions se font d'une façon très apaisée, il n'empêche que chacun reste chez soi, 30 – 8 ; j'aurais pensé que Patrick quand même, par provocation, aurait glissé un bulletin pour la liste.... **Rires**... tu me décois sur ce coup-là....

M. le Président. – Patrick s'assagit ! est-ce un effet de l'âge....

M. BOURDY. – C'est un moment d'inattention !...

M. DATEU. - ... c'est dans doute cela...

Je voulais remercier les collègues qui sont là de leur soutien sur l'épisode qui vient de se passer et dire très simplement qu'il y a une différence fondamentale entre cette collectivité et d'autres collectivités, c'est qu'au-delà des différences politiques, au-delà des inimitiés qui peuvent exister, il y a un sentiment familial dans cette enceinte qui fait qu'une solidarité n'est pas trompée ou tronquée mais qu'il y a une solidarité sur un mandat qui est particulier puisque c'est un mandat uninominal, c'est ce qui nous distingue aussi avec un profond respect tant de l'opposition que de l'exécutif où on est toujours très attentif à ce que chacun puisse s'exprimer, chacun puisse aussi râler –ce que l'on fait parfois- nous avons la chance d'avoir un Président qui accepte que l'on râle, qui est d'un sang-froid remarquable et qui écoute, et qui écoute ! et après, le plus important qui entend. Donc, je suis ravi de me recentrer un peu plus sur le Département que je ne le faisais préalablement au sein de la ville dans une délégation qui m'a été très chère et que j'espère développer et utiliser dans le bien de tous du mieux de ses possibilités.

M. le Président. – Merci Xavier. **Applaudissements**

Merci Xavier, je dirai, de manière logique, s'il n'y avait pas eu un conflit d'intérêt entre ta fonction à la ville précédemment aux sports, cela te revenait tout naturellement et d'ailleurs tu as conseillé Céline ainsi que moi-même depuis deux ans sur le sujet. Simplement, là aussi les choses ont été faites, on a commencé les arbitrages et on avait indiqué que le sport serait un marqueur pour l'année à venir, que la culture qui d'ailleurs occupe beaucoup Céline –elle peut le dire- et qui elle aussi est un marqueur important, eh bien, l'année prochaine il a été tenu compte de tes remarques, il y a un travail que vous ferez tous en commission, de manière tout à fait ouverte en matière de critères, mais vous verrez, dans le prochain budget il y aura un effort très significatif en faveur du sport amateur dans notre département, surtout hors métropole puisque dans la métropole il y a une action forte

de la métropole, c'est 4,50 euros par habitant attribués au Maire pour aider leurs associations culturelles ou sportives, et on voit, dans la cartographie, que ce monde rural, qui souffre davantage... évidemment tous les clubs ne sont pas de même nature car il y a des tout petits clubs et des clubs qui ont un rôle un peu fédérateur sur leurs territoires ruraux. Ceci sera bien pris en compte dans le prochain budget.

Madame TUROT.

Mme TUROT. – Merci Président. Je voudrais également te remercier, Jean-Gérard, de la confiance que tu me portes pour m'avoir confié cette nouvelle délégation, la protection de l'enfance, je continuerai le travail remarquable qu'a déjà effectué Sylvie –bonne chance dans ta nouvelle délégation- et je continuerai à travailler avec Nadège au social, et tous mes collègues, nous sommes une très bonne équipe, nous travaillons très bien ensemble et je pense que cela va continuer comme cela. **Applaudissements**

M. le Président. – Merci.

Monsieur LEMOINE.

M. LEMOINE. - Monsieur le Président, chers collègues, nous échangeons avec humour, avec ma collègue Florence, là, en regardant ce que vous nous avez distribué, le vote à peine terminé, on s'est dit que vous aviez dû passer une soirée extrêmement complexe et anxieuse, à savoir quel serait le résultat du vote aujourd'hui... **rires** ... bien sûr, on ne va pas vous remercier, mais on va féliciter tous ceux qui ont pris en charge tous ces dossiers....

M. le Président. – Et je précise, et tu le sais bien, que dans les sujets qui nous occupent ici, on va voir les schémas tout à l'heure, que le travail est ouvert, dans les groupes de travail, à tout le monde et que tous les avis sont requis et que toutes les compétences sont appelées, nous sommes élus à part égale et tout le monde doit pouvoir participer à la vie départementale, et j'y suis très attaché.

Monsieur LEBRETON.

M. LEBRETON. – Un petit mot, moi aussi, pour remercier M. le Président, de me confier cette nouvelle délégation aux finances. Je passe de la présidence de la commission à la délégation aux finances. Juste un petit mot, évidemment, quand on voit, deux ans après les photos, je ne parlerai pas pour certains de mes collègues qui n'ont pas changé d'un iota... qui ont même rajeuni pour certains d'après ce que je vois... par contre j'en vois un qui a bien changé... c'est moi-même... et on aurait pu actualiser la photo... je croyais qu'on avait refait des photos actualisées avec le nouveau look... juste pour vous remercier Monsieur le Président !

M. le Président. – Mon cher Olivier, pour rassurer tous nos collègues, je fais faire une étude extrêmement précise et approfondie de toutes nos relations financières entre le Département et la ville de Tours, cela me servira lors d'un prochain rendez-vous avec le nouveau maire et cela permettra de montrer aux collègues que tu fais bien la séparation des rôles entre la ville et le Département... mais avec toi je ne suis pas inquiet. Pareil au SDIS avec la Caserne Wagner !

Pas d'autres prises de paroles ?

Mes Chers collègues, je vous remercie.

Je mets aux voix ce rapport. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

#### **Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

#### **DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- de confirmer la composition de la Commission permanente à 38 membres dont 11 vice-présidents,
- d'approuver à la majorité absolue la liste des 11 vice-présidents proposée par M. le Président.

[Retour sommaire](#)

## MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES

### 3 FORMATION DES COMMISSIONS STATUTAIRES (ID WD : 7264)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Jean-Gérard PAUMIER**

M. le Président propose de confirmer l'organisation de l'Assemblée en cinq commissions suivantes :

N° DE COMMISSION	INTITULÉ	NOMBRE DE MEMBRES
1 <sup>ère</sup>	Affaires financières, le Patrimoine et les Ressources Humaines	14
2 <sup>ème</sup>	Affaires Sociales	14
3 <sup>ème</sup>	Développement de l'Aménagement du Territoire et de l'économie	15
4 <sup>ème</sup>	Affaires éducatives et des collèges	14
5 <sup>ème</sup>	Développement, Tourisme – Culture, Sport et Vie associative	15

Il est procédé au vote à main levée

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

M. le Président propose que ces commissions soient réparties ainsi qu'il suit :

*1ère Commission – Affaires Financières, le Patrimoine et les Ressources Humaines*

**Président** : Pierre LOUAULT

1er Vice-Président : Jocelyne COCHIN

2ème Vice-Président : Thomas GELFI

Nadège ARNAULT

Olivier LEBRETON

Valérie GERVES

Xavier DATEU

Fabrice BOIGARD

Sylvie GINER

Brigitte DUPUIS

Gérard DUBOIS

Martine CHAIGNEAU

Patrick BOURDY

Rémi LEVEAU

*2ème Commission – Affaires sociales*

**Président** : Nathalie TOURET

1er Vice-Président : Barbara DARNET-MALAQUIN

2ème Vice-Président : Dominique SARDOU

3ème Vice-Président : Vincent LOUAULT

Nadège ARNAULT

Cécile CHEVILLARD

Pascale DEVALLÉE

Brigitte DUPUIS

Geneviève GALLAND

Sylvie GINER

Valérie TUROT

Jean-Marie CARLES

[Retour sommaire](#)

Dominique LEMOINE  
Agnès MONMARCHÉ-VOISINE

*3ème Commission – Développement de l'Aménagement des Territoires et de l'Economie*

**Président** : Isabelle RAIMOND-PAVERO

1er Vice-Président : Etienne MARTEGOUTTE

2ème Vice-Président : Geneviève GALLAND

Eric LOIZON

Valérie TUROT

Judicaël OSMOND

Patrick MICHAUD

Jean-Pierre GASCHET

Gérard DUBOIS

Alexandre CHAS

Thomas GELFI

Fabrice BOIGARD

Martine CHAIGNEAU

Dominique LEMOINE

Rémi LEVEAU

*4ème Commission – Affaires Educatives et des collèges*

**Président** : Eric LOIZON

1er Vice-Président : Mounia HADDAD

2ème Vice-Président : Cécile CHEVILLARD

Jean-Pierre GASCHET

Jocelyne COCHIN

Judicaël OSMOND

Barbara DARNET-MALAQUIN

Olivier LEBRETON

Valérie GERVES

Patrick MICHAUD

Alexandre CHAS

Florence ZULIAN

Agnès MONMARCHÉ-VOISINE

Laurence CORNIER-GOEHRING

*5ème Commission – Développement Tourisme, Culture, sport et Vie associative*

**Président** : Valérie GERVES

1er Vice-Président : Sylvie GINER

2ème Vice-Président : Patrick DELÉTANG

Céline BALLESTEROS

Xavier DATEU

Nathalie TOURET

Oliver LEBRETON

Isabelle RAIMOND-PAVERO

Etienne MARTEGOUTTE

Pascale DEVALLÉE

Dominique SARDOU

Jocelyne COCHIN

Florence ZULIAN

Patrick BOURDY

Laurence CORNIER-GOEHRING

Il est procédé au vote à main levée

*Cette proposition est adoptée à l'unanimité*

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

[Retour sommaire](#)

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

*- d'approuver le nombre, l'intitulé et le choix des présidents des commissions statutaires ainsi que la répartition des élus au sein de ces commissions.*

1ère C - Moyens Transversaux

**MOYENS LOGISTIQUES ET ACTIVITÉS TRANSVERSALES**

**4 MARCHÉ ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LE CENTRE DE GESTION (ID WD : 7379)**

**RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : M. Pierre LOUAULT**

***M. le Président du Conseil départemental, Président du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, quitte la salle des délibérations et ne prend pas part au vote.***

Le présent rapport propose la réalisation des travaux de conception graphique et d'impression des outils de communication pour le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire

**MARCHÉ ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'INDRE-ET-LOIRE ET LE CENTRE DE GESTION D'INDRE-ET-LOIRE**

Le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire souhaite harmoniser ses différentes publications à destination des employeurs publics du Département en créant une ligne éditoriale qui permette d'accroître sa visibilité.

Il a sollicité les services départementaux de la Communication et de l'Imprimerie aux fins de conclure un marché de services incluant des prestations de conception et de réalisation-façonnage des brochures qu'il édite.

Après étude, il s'avère possible pour ses services de réaliser cette prestation, en l'état actuel des moyens qui leur sont alloués et sachant que cette prestation ne dépassera pas un montant maximum de 25 000 euros sur trois ans.

Ainsi c'est sur la base des tarifs votés pour l'imprimerie départementale que ce contrat pourra être conclu.

M. le Président – Je mets aux voix ce rapport.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Votes :**

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

[Retour sommaire](#)

Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :

d'autoriser M. le Président à signer le marché de prestations pour des travaux d'imprimerie, de conception graphique et de réalisation d'outils de communication du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

Ces prestations se réaliseront dans le cadre des tarifs de l'imprimerie départementale. Les tarifs applicables seront ceux en vigueur à la commande des travaux.

5ème C - Culture

## MONUMENTS ET PATRIMOINE CULTUREL

### 5 DÉNOMINATION D'UN ESPACE AU DONJON DE LOCHES (ID WD : 7347)

#### **RAPPORT DE M. LE PRÉSIDENT**

**Nom du rapporteur : MME Céline BALLESTEROS**

Le présent rapport a pour objet l'attribution du nom de Gonzague Saint-Bris à l'actuel jardin médiéval du Donjon de Loches

La vie et l'œuvre de Gonzague Saint-Bris furent irrémédiablement liées à la Touraine, sa région de cœur.

Né à Loches en 1948, il a été élevé au Château du Clos-Lucé d'Amboise, propriété familiale depuis 1855. Il y avait, plus tard, travaillé à la mise en scène des géniales inventions de Léonard de Vinci avec son frère François.

Une Touraine qui a donc vu l'homme grandir et l'écrivain déployer une créativité aux multiples facettes, mu par l'énergie communicative qui le caractérisait. Journaliste (en particulier à la Nouvelle République), critique littéraire, chroniqueur radio ou télé, vidéaste culturel, animateur puis fondateur d'une radio libre, directeur-proprétaire d'un magazine...le touche-à-tout se mue même chargé de mission au Ministère de la Culture et de la Communication, puis directeur de la stratégie et du développement chez Hachette.

Gonzague Saint-Bris laisse surtout derrière lui une œuvre remarquable, constituée de romans, d'œuvres historiques, mais également et majoritairement de biographies. Une œuvre éclectique, à son image, reconnue à de multiples occasions (prix Interallié 2002, prix des Romancières 2006, prix Hugues-Capet 2016...).

Il laisse surtout à sa chère Touraine une manifestation désormais ancrée comme un rendez-vous culturel incontournable des fins d'étés : la Forêt des Livres, événement gratuit et ouvert à tous, rassemble chaque année à Chanceaux-près-Loches 150 auteurs dans le cadre bucolique de ce petit village lochois. Un événement dont la vingt-deuxième et dernière édition en date, celle d'août 2017, se déroula sans son créateur tragiquement disparu quelques semaines auparavant.

Souhaitant honorer l'investissement de cet artiste qui, tout au long de sa vie et de ses multiples expériences, conserva la Touraine en général et le Lochois en particulier comme points d'ancrage, le Conseil départemental propose aujourd'hui de donner à l'actuel jardin médiéval du Donjon de Loches le nom de Gonzague Saint-Bris.

M. le Président. – Pour la dénomination d'un espace au Donjon de Loches, c'est l'appellation « Gonzague St Bris » ; on avait hésité un petit peu avec Sophie COULON entre Saché et Loches. A Saché, les choses ne sont pas toujours simples, même si Gonzague aime beaucoup Balzac, donc on s'est dit qu'en évitant le balzacien on pouvait revenir sur les fondamentaux de Loches dont d'ailleurs il a été l'élu. Et il est né à Loches.

[Retour sommaire](#)

La ville de Loches fera, de son côté, un hommage à sa façon et je pense que nous-mêmes on pourrait appeler ce jardin... je dois dire que, quand j'ai évoqué ce projet avec son frère François du Clos Lucé, il a été extrêmement touché, il m'a dit qu'il serait très heureux, quand on le fera au printemps avec la nouvelle scénographie, de participer à l'événement avec sa famille.

Voilà, mes chers collègues, ce que je tenais à vous dire.

Dans le littéraire, je vous conseille vivement « *Les fables de La Fontaine* » d'Erik ORSENNA, c'est un bijou, notamment « *La mort de la lionne* » je vous la conseille absolument ; il nous l'a lu à table...

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

**Votes :**

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

**DÉLIBÉRATION**

*Le Conseil départemental après en avoir délibéré, décide :*

- *D'acter l'attribution du nom de « Gonzague Saint-Bris » à l'actuel jardin médiéval du Donjon de Loches*

M. le Président. – Nous passons maintenant à la présentation rapide des deux schémas, je laisse Madame ARNAULT et Monsieur PERRIN nous faire la présentation.

Mme ARNAULT. – Nous avons souhaité vous donner un point d'étape de l'élaboration de ces deux schémas, nous en avons discuté en 2<sup>ème</sup> commission et cela semblait intéresser les membres alors nous avons pensé que l'ensemble de l'Assemblée devait être informée. Donc, aujourd'hui, c'est un premier point d'étape, effectivement, c'est en cours d'élaboration, donc ce n'est pas complet, mais on va vous dire où en sont les travaux.

A la prochaine session, on vous fera un nouveau point d'étape pour une proposition d'adoption à la session du 15 décembre.

M. PERRIN (DGS par intérim/DGAS) – Merci Madame ARNAULT.

Peut-être je reste toujours dans l'image des fondations, les deux pierres angulaires de ces deux schémas, c'est d'abord qu'il faut que le Département assume son rôle de chef de file, il ne faut pas qu'il s'excuse de l'être, il faut qu'il le soit réellement et le deuxième point, c'est vrai pour les deux schémas, c'est la demande sociale qui doit faire l'offre et non l'inverse.

S'agissant du schéma de la protection de l'enfance, nous avons un cadre législatif qui a changé donc il faut être à niveau de ce cadre. Je voudrais juste rappeler que l'ambition (je l'ai dit tout à l'heure), est-ce que l'enfant doit être au centre des préoccupations et que les réponses doivent être adaptées et en découler. Il faut bien sûr renforcer la prise en compte du caractère individuel de l'enfant, l'enfant c'est un tout, c'est une famille, c'est un environnement. Le projet de vie que l'on doit construire pour ces enfants qui sont malmenés par la vie doit aussi en découler.

Bien sûr, il faut travailler en réseau, il faut améliorer la formation des acteurs, c'est un vrai sujet que nous avons notamment avec l'Institut du Travail Social à Tours, il faut améliorer ces éléments, la communication évidemment.

Nous sommes accompagnés, pour ce gros travail, par le Cabinet ENEIS qui fait un travail remarquable et remarqué y compris du point de vue des magistrats –c'est un bon signe- nous avons un vrai sujet en Touraine c'est que, je prolonge l'image d'une raquette de tennis c'est que nous avons un vrai problème, il y a deux gros trous dans la raquette d'un point de vue territorial, je vous renvoie aux cartes que nous avons distribuées. L'agglomération ou la métropole, plutôt bien servie en terme de prise en charge, c'est vrai pour les établissements qui accueillent des enfants comme pour les assistants familiaux et vous voyez bien qu'on a un « désert » entre l'axe sud et grand ouest où il n'y a quasiment aucune prise en charge ou offre de solution de prise en charge et d'hébergement d'enfants tant dans les familles que dans les établissements. Il faut bien sûr consolider le dispositif de repérage et d'évaluation des enfants en danger, vous avez vu qu'il y a trois semaines nous avons signé le protocole créant une cellule de recueil des informations préoccupantes, cela y participe, il faut bien sûr renforcer la prévention auprès des familles. Un placement, quand on retire un enfant, c'est un échec, donc il faut accompagner les familles pour que l'enfant puisse y rester. C'est notre première vocation.

Enfin, nous avons beaucoup de choses à améliorer dans la cohérence, dans la prise en charge comme Mme ARNAULT l'a dit tout à l'heure c'est de la naissance jusqu'à la majorité pour l'enfance, il faut vraiment qu'on arrive à mieux fluidifier les prises en charge pour pas qu'il y ait des ruptures et parfois des placements dans des instituts qui, parfois, malheureusement, relèguent les enfants malmenés à des enfants atteints du handicap et ça c'est un vrai drame.

L'élaboration du schéma se fait d'un point de vue très constructif, nous associons bien sûr tous les acteurs de terrain, nous veillons à y associer toutes les directions, tous les établissements, je rappelle que nous avons six associations en Touraine qui sont toutes présentes et qui sont associées à nos travaux.

Nous sommes là quasiment au dernier tiers des travaux puisqu'il y a un comité de pilotage qui va travailler sur les propositions qui ont été faites par des groupes de travail, Mme ARNAULT pourra compléter mais je crois que cette réunion a lieu le 6 novembre, il y aura des arbitrages, bien évidemment, et la validation et le vote solennel le 15 décembre prochain. Je voudrais saluer au passage tous les services qui se sont mobilisés dans un temps extrêmement contraint. L'après vote du schéma sera un lancement d'un appel à projets, mais finalement, je reprends cette fois-ci l'image d'une commode, un appel à projet c'est plusieurs tiroirs donc ce sera plusieurs tiroirs, plusieurs appels à projets tout simplement parce que là aussi nous avons des besoins à combler et donc évidemment il y aura autant d'appels à projets que de besoins à combler.

On n'oublie pas bien sûr la thématique des mineurs accompagnés, qui, finalement, ont permis d'être un révélateur de nos difficultés et de nos écarts entre la demande et l'offre. Je voulais juste le rappeler, c'est compliqué, mais c'est compliqué dans tous les territoires, dans tous les départements, il faut simplement être à la hauteur là aussi des enjeux. Voilà pour le schéma de la protection de l'enfance.

M. le Président. – On peut peut-être toucher un mot sur le schéma de l'enfance. Effectivement, ce sont des sujets difficiles et on a vu naître des inquiétudes puisqu'il y a des schémas partout notamment dans le Maine-et-Loire, département qui nous jouxte, mais la situation était très différente. En Maine-et-Loire, cela s'est fait dans un conflit politique entre l'exécutif départemental actuel et le précédent exécutif et je dirai le schéma était un peu pris dans ce feu croisé. De surcroît, dans le Maine-et-Loire, certains acteurs nationaux n'étaient pas partie prenante de la politique de la protection de l'enfance et ils ont été intégrés et dans ce contexte conflictuelle que je viens d'évoquer.

Ici, tous les partenaires de l'enfance actuels, historiques, comme la Sauvegarde, comme Verdier, ou d'autres, plus récents, comme Montjoie, JCLT, SOS... sont déjà présents. Donc, le sujet pour nous n'est pas tout à fait le même. Le vrai sujet c'est de proposer avec des variantes où chacun aura sa liberté d'innovation, de proposer sur un maillage de territoire correct, des solutions évolutives qui prennent en compte l'évolution de la société et des magistrats. L'époque où on faisait beaucoup de placements dans des maisons d'ailleurs extrêmement coûteuses est révolue. Il en faut mais ce n'est pas la réponse adaptée. Et aujourd'hui c'est parfois une réponse de facilité. Or, avec des formations adaptées, il y a des placements en accompagnement, dans des familles qui peuvent tout à fait convenir et d'ailleurs certains départements le font. C'est tout l'enjeu du schéma c'est c'être innovant, je vous le dis franchement, il se heurtera forcément à des résistances par rapport à des situations historiques, acquises, le tout c'est de dialoguer avec les institutions, de bien montrer que le département a une approche ouverte mais nous avons une mission à remplir et une mission dans laquelle nous ne sommes pas seules. Je vous rappelle que les magistrats ont un pouvoir de prescription tout à fait important. Il est donc tout à fait intéressant, c'est ce que disait M. PERRIN, c'est que les premiers retours des magistrats de l'enfance sont positifs, ce qui semble souligner qu'on est plutôt sur la bonne voie mais on essaiera de faire tout cela également pour des évolutions possibles avec un grand souci des personnels, comme on l'a eu au laboratoire, je vous l'ai dit, on restera vigilant sur ce point et dès maintenant, sous le couvert de Nadège, les choses se passeront en commission de manière extrêmement ouverte, tout le monde est invité à donner son point de vue. Ce n'est pas le schéma du Département, encore moins le schéma de la majorité départementale, c'est le schéma de l'enfance pour l'Indre-et-Loire, tous partenaires confondus. Et on a invité des partenaires à venir à la table des discussions car j'ai été très surpris ; nous avons des partenaires importants à qui nous avons donné l'information au niveau des présidents et des directeurs généraux, quelle n'a pas été notre surprise avec Nadège de voir que les messages n'avaient pas été transmis aux professionnels qui travaillent dedans ; on a rencontré, dans les représentants des personnels de certaines institutions des éducateurs ou d'autres personnes qui ignoraient et qui pensaient que le Département, de bonne foi, voulait faire son chemin dans son coin. On leur dit « absolument pas ! les ateliers sont ouverts » et ils nous ont dit qu'ils ne le savaient pas. Le message n'avait pas été transmis. Je tiens à vous le signaler et de la même manière, nous avons mis en œuvre ce que nous avons vu ensemble à savoir que pour les sommes qui étaient dormantes, jusqu'à la fin de l'année, voire un peu plus loin, on les reprend pour mettre une situation au net, cela représente au total 4,5 M€ ! ce n'est pas un détail mais ce ne sont pas des sommes qui sont perdues pour l'enfance, ce sont des sommes qui pourront, en partie, être redéployées dans des besoins nouveaux et adaptés aux temps qui viennent.

Sur ce sujet, Martine ?

Mme CHAIGNEAU. – J'ai simplement une question très basique. A Verneuil-sur-Indre, le château étant vendu, comment est-ce que la Fondation d'Auteuil est présente ?

M. le Président. – Elle est à Loches, dans des locaux... le sujet, c'est qu'elle était dans des locaux historiques, là encore, or elle a fait dans des locaux modernes, en zone industrielle, fonctionnels, que j'ai visités et qui sont plus ramassés et qui correspondent davantage à un lieu de vie tel qu'on le conçoit aujourd'hui, et c'est le vrai sujet.

Pour d'autres, le sujet patrimonial, notamment, puisque tu évoques un instant, de certaines institutions historiques, c'est qu'ils avaient non seulement de la trésorerie dormante, ils avaient des locaux parfois vétustes et pratiquement aucune dette, donc, je pense qu'il y a des questions à se poser au moment où l'argent est quand même peu cher, de voir ce qu'il convient de faire, et quand on subventionne à 90 % je pense que c'est le devoir du Département de réinvestir sa compétence, à sa place, mais de la réinvestir quand même.

Donc les réunions, les groupes se poursuivent. Nadège, tu invites tous les collègues que cela intéresse, et quand je dis que cela intéresse, ça peut être hors commission, dans ces sujets-là ne faisons pas de formalisme ! si quelqu'un n'a rien dans son secteur et est intéressé, je pense notamment là où il y a des trous dans la maille, grand Ouest ou autre, vous le dites à Nadège et vous vous y invitez. C'est tout à fait ouvert et libre. Pas de formalisme.

Deuxième schéma.

M. PERRIN. (DGS/DGAS) – On va parler du schéma autonomie. Je rappelle qu'il s'agit des personnes atteintes

de handicap et les personnes âgées. Là aussi, c'est le premier schéma concrètement que nous réalisons, le cadre législatif nous y oblige puisque la loi d'adaptation de la société au vieillissement de décembre 2016 nous y oblige mais ce n'est pas que cela.

Je voudrais juste rappeler les grandes priorités du schéma dit « autonomie ».

D'abord, il faut que le Département consolide son rôle de chef de file, j'en ai parlé tout à l'heure en propos liminaire. Ça passera pas un changement de gouvernance puisque, là aussi, l'offre ne crée pas la demande, c'est la demande qui doit créer l'offre et donc le Département doit être un régulateur dans des projets d'investissements lourds dans le handicap ... des personnes âgées, cela veut dire qu'il y aura un comité d'engagement présidé par des élus du Département qui validera deux choses : premièrement c'est l'intérêt départemental de tout projet, vous avez vu qu'on a des enjeux territoriaux très importants, il faut que tout le territoire soit couvert et évidemment la soutenabilité financière de tout projet. On parle parfois de la trésorerie de certaines associations, de certains porteurs de projets, il faut qu'elle puisse être mobilisée également puisque je vous rappelle que la subvention d'investissement que le Département peut allouer, elle ne vise qu'à une seule chose, c'est réduire in fine le prix de journée facturé aux résidents.

La deuxième priorité, évidemment, c'est de tenter par tous moyens de faire en sorte que les établissements, les associations porteuses de projets mutualisent leurs coûts notamment les coûts de personnels, les coûts de structure, c'est un point très importants ; cela vaut pour les deux publics, évidemment.

Il faut anticiper également la perte d'autonomie qu'il s'agisse de personnes atteintes de handicaps ou de personnes âgées vieillissantes en perte d'autonomie, cela passe par une réorientation de la politique de l'habitat que soutient ou soutenait jusqu'à présent le Conseil départemental au travers, notamment, des bailleurs sociaux ; il faut anticiper la perte d'autonomie, cela consiste à adapter, quand on rénove des logements sociaux, adapter les logements.

Il faut apporter également des réponses de proximité pour garantir une égalité de traitement dont il faut là aussi, dans le cas notamment des services d'aide à domicile être extrêmement attentif à la couverture territoriale. Je rappelle que dans notre département, des services d'aide à domicile ne se déplacent plus dans les foyers. C'est une vraie difficulté surtout quand nous sommes là en tant qu'autorité régaliennne, une autorité qui donne des agréments, donc il faut être vigilant, l'agrément apporte des contreparties notamment le service rendu.

Il faut bien sûr développer l'accueil et l'information même à l'heure du numérique, il y a encore des problèmes de transmission d'informations notamment auprès de publics fragiles, cela doit passer par une réorientation notamment de la fonction communication – information avec nos MDS, il faut réfléchir à des pôles autonomie, c'est un sujet.

Il faut optimiser l'offre d'établissements, les populations évoluent géographiquement mais elles évoluent aussi dans l'âge, comme vous le savez, il y a parfois des territoires qui ont des places en EHPAD qui sont parfois trop importantes, donc il faut pouvoir réorienter ces places pour accompagner et accueillir des personnes handicapées vieillissantes puisque je vous rappelle qu'il y a des enfants qui deviennent majeurs et qui sont maintenus artificiellement dans les structures, c'est ce qu'on appelle les amendements CRETON, donc il faut fluidifier l'offre, il faut avoir ce courage d'en parler, y compris avec l'autre financeur qui est très présent dans ce schéma autonomie, je parle de l'Agence Régionale de Santé.

Il faut bien sûr accompagner les intervenants, les familles dans l'autonomie, les familles sont des grosses contributrices, on parle beaucoup des aidants mais souvent ce sont les familles, il faut inventer là-aussi des systèmes de répit dans les établissements ou dans d'autres structures parce que c'est compliqué parfois de s'occuper de personnes en perte d'autonomie.

Bien sûr, il faut lutter contre l'isolement social, j'en ai parlé un tout petit peu, il faut faciliter la continuité des parcours et, bien sûr, commencer à aussi, là, d'un point de vue de la gouvernance à se préparer à ce que la loi nous demande de faire, c'est passer de la maison départementale des personnes handicapées à une maison départementale de l'autonomie. Ce sont des sujets qui ne sont pas anodins, nous avons rendu visite à nos collègues de la Sarthe, de la Mayenne, nous sommes finalement rassurés sur le fait que nous avons les mêmes réflexions et des réponses qui sont assez proches, les moyens ne sont pas tout à fait les mêmes donc il faut être attentif à cela. L'idée c'est de réunir et de réconcilier les deux mondes que parfois le législateur a conduit à séparer artificiellement. Le handicap, ce n'est pas si loin que de la perte de l'autonomie liée à l'âge, les deux mondes doivent se rapprocher y compris dans l'organisation de nos propres services. Je réponds à l'anecdote quand la MDPH a été créée dans ce département en 2006, les personnels de la MDPH n'avaient jamais été réunis avec les personnels de la direction de l'autonomie. Il faut qu'on sorte d'une habitude qui consiste parfois à tort à considérer que l'autonomie, donc le Département, est un chéquier et que la MDPH est prescripteur de prises en charge.

Voilà, je voulais juste aborder également un point qui est extrêmement important qui vous intéressera, bien évidemment c'est l'actuel plan EHPAD qui va s'arrêter en 2017, je parle du cadre juridique puisque vous savez que la Région est contributrice avec nous et finance avec nous ce plan EHPAD qui s'achève, non pas dans les financements qui vont continuer encore dans deux ou trois ans, mais il faut préparer l'autre, et je voulais simplement vous rappeler que nous avons confié à VTH, qui a une bonne connaissance du monde de l'autonomie, donc singulièrement des EHPAD puisqu'il en est parfois propriétaire ou il est lié à un EHPAD par un contrat de maintenance, nous avons confié, et c'est en cours, à VTH la mission d'expertiser la situation de certains EHPAD. Finalement, le projet plan EHPAD aura trois thématiques, d'abord celle de remettre à niveau à des normes de confort acceptables et soutenables certains EHPAD qui sont parfois pas en bon état tout simplement, qui sont vétustes mais qui ont aussi parfois de l'argent pour faire face avec le Département aux besoins ; il y a évidemment, à l'occasion de transformation de places, j'en parlais tout à l'heure, il faut s'interroger sur l'accueil dans les EHPAD, dans l'accueil de jour, dans l'accueil de nuit, dans l'accueil temporaire, les aidants il faut les aider. Concrètement, on sait tous que la démence ne s'arrête pas à 20 H 00 comme je le dis souvent, il faut prendre en charge, il faut trouver des solutions alternatives, à la fois au maintien à domicile, et en placement en établissement ; qu'il s'agisse des EHPAD bien sûr ou des établissements pour personnes handicapées. Donc là il faut construire avec les partenaires, avec l'ARS, des solutions alternatives, et donc, évidemment quand on comment à poser de l'argent sur la table il ne faut pas systématiquement reconduire à l'identique les places qui existent aujourd'hui. Evidemment, nous examinerons extrêmement attentivement la situation financière des EHPAD qui porteront des projets, je le dis également pour le handicap mais c'est vrai pour les EHPAD, je ne citerai pas d'exemple, il y a des EHPAD qui sont très vétustes mais qui ont les moyens très largement de faire face à leurs besoins. Là aussi, il faut avoir un vrai dialogue de gestion avec les conseils d'administration et les présidents d'établissements, pour qu'on puisse regarder cela attentivement et sereinement. Nous sommes en Touraine bien évidemment.

M. le Président. – Merci Fabrice.

Effectivement, les personnes âgées c'est un défi qui est devant nous, quand je dis devant nous ce n'est pas à titre personnel car là c'est assuré, mais d'ici 25 ans, le nombre va doubler. Aujourd'hui, l'embellie qui peut être uniquement temporaire des droits de mutation avec tous les appétits qu'ils suscitent dans des départements qui en touchent moins que les départements touristiques et donc les mutualisations possibles auxquelles Bercy pourrait penser, pourraient aller en priorité pour des améliorations dans les collèges et les EHPAD. C'est d'ailleurs le sens de la mission confiée à VTH qui déjà possède et gère une quinzaine d'EHPAD, d'ici la fin de cette année, pour qu'on puisse avoir dès l'année prochaine une utilisation je dirai accrue de ces moyens d'investissement utiles dus à nos DMTO dans les collèges et dans les EHPAD.

Il y a des sujets importants, il y avait Château-la-Vallière qui n'était pas tout à fait prêt, il semble que les choses... on m'en reparlé... si ça avance....

Mme CHAIGNEAU. – le PLU vient de prendre trois mois de retard !

M. le Président. – Trois mois de retard... nous, on sera au rendez-vous quand le PLU sera fait ; la Grande Bretèche avance bien...

Simplement, une chose qu'il faut se dire avec franchise, mes chers collègues, on a deux sujets : on a les EHPAD existants qu'il nous faut rénover ici ou là et qu'il faut rénover avec lucidité. Vous avez certains EHPAD qui n'ont pas de dette ou peu de dettes. On ne peut pas toujours demander à la collectivité nationale ou départementale de faire les choses quand on a les moyens de le faire sans incidence significative sur le prix de journée.

Le deuxième aspect que je souhaite souligner, c'est que ces établissements pour personnes âgées sont une partie, un business lucratif pour des promoteurs privés. J'ai un raisonnement simple, où que ce soit, on regarde les prix de journée, notamment dans les projets nouveaux actuels et on arrive à un prix de journée de X et je serai vigilant à ce qu'on reste sur ce prix de journée de X parce que sinon ça veut dire que l'aide sociale risque d'être appelée pour des gens modestes de plus en plus fortement et là c'est le Département. Donc, je considère que le rôle du Département n'est pas d'aller financer des projets dont le coût aurait été au-delà de ce qu'il nous semble raisonnable. Après, les promoteurs font leur affaire de leurs projets, à commencer par le foncier, et ensuite de leur équipement. Mais moi je ne veux pas me fâcher avec telle ou telle commune sur le foncier qui lui appartient, je raisonne avec le promoteur. Nous, on veut un prix de journée de tant, si vous entrez dedans ça passe, si vous n'entrez pas dedans ça ne passe pas, parce que sinon on aura des dérives qui feront jurisprudence. On me dira « vous l'avez fait à tel prix là, pourquoi ne pas le faire ailleurs » or c'est un marché très lucratif. Je vous donne un exemple que je connais bien puisque c'est dans ma commune, Marisol TOURAINE avait autorisé un établissement –je l'en remercie- d'une cinquantaine de places, le coût était social, d'ailleurs c'était avec VTH et le Département, sauf que le groupe KORIAN demande autant que le montant du loyer social en prestations complémentaires qui forment un package dans lequel on ne peut pas choisir et qui double le prix. Ce qui veut dire

que vous avez vos parents, ils ne sont pas intéressés par l'animation, par ceci, par cela, eh bien, ils le paient quand même et là vous arrivez à des tarifs qu'une retraite de personne modeste ne peut plus payer ! et qu'est ce qui vient en appel ? C'est l'aide sociale du Département. Il faut être très vigilant sur les montants et sur les montages en évitant qu'il y ait, je dirai, ces prestations que l'on qualifie d'annexes au départ, mais qui se révèlent obligatoires pour les résidents. C'est un sujet important que nous aurons à travailler de la même façon et vu la répartition sur le territoire je sais que nous serons d'accord sur le sujet. Mais si on a des marges de manœuvre, même momentanées, en investissement, on les mettra sur des travaux collèges et EHPAD, parce que là vraiment c'est les âges de la vie qui sont dans nos compétences majeures. Voilà mes chers collègues ce que je voulais ajouter.

Monsieur GELFI.

M. GELFI. – Juste pour dire un mot parce que c'est important de dire les choses parfois, saluer le travail qui est fait parce que ce sont des sujets importants sur l'autonomie et sur la protection de l'enfance, le regard pragmatique comme il vient d'être montré, mais avec beaucoup d'humanité du Président, de Fabrice PERRIN et de Nadège sur ces sujets-là, merci à vous, parce que ce sont des sujets très importants pour notre territoire et aussi un regard attentif pour nos personnels et on travaille ensemble, il faut aussi leur donner les moyens de pouvoir répondre à ces attentes, merci de ce travail efficace et je pense dans l'intérêt de notre territoire et de nos concitoyens.

M. le Président. – Merci Thomas ; l'humanité qui est normale dans tout ce que nous faisons doit aller de pair avec la lucidité et le courage. Pour ma part, je n'envisage pas que l'on puisse faire d'une ancienne clinique face à la Cathédrale, un EHPAD et je l'ai dit au précédent maire de Tours dans la mesure où l'espace est extrêmement contraint, les personnes qui sont propriétaires –les sœurs- on a des contraintes fortes avec la Grande Bretèche, on l'a vu, on y est arrivé mais ce n'est pas simple ; en plus il y a des contraintes ABF extrêmement fortes, un secteur où la circulation est difficile, donc il y a des choses qui peuvent se regarder et il y a des choses où très clairement on dit d'emblée qu'il faut choisir un autre lieu. Il faut le dire avec franchise de la même façon que le déplacement envisagé par le CHRU des personnes âgées de l'Ermitage à LUYNES nous semble une erreur car beaucoup de personnes qui sont à l'Ermitage ne verront plus grand monde si elles vont à Luynes. Là aussi il faut penser à nos aînés et donc il faut veiller au confort des résidents et aux visites et à ne pas contribuer pour des raisons économiques ou financières à la perte de tout lien social. Humanité et courage, cela va de pair. Merci mes chers collègues.

On va lever la séance cinq minutes et on passe à la Commission permanente si vous le voulez bien.

La séance est levée.

**La séance est levée à 11 H 00.**

Le Président du Conseil départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line that tapers to the right.

Jean-Gérard PAUMIER